

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
COLLEX-BOSSY**

Séance du lundi 22 janvier 2018

Présents	Mesdames et Messieurs
	BOYE Karla Vice-présidente
	CARTIER Antonella
	KENDE Michael
	MEGROZ Valérie
	NOLL Dorothea
	PESENTI Sébastien
	PFEIFFER Pablo
	STEIMER Jérôme
	VERARDI Tiziano
	VIGNERON Gyl
	WESTEEL Madeleine
Excusées	CASTLE Danièle, MACHERET Isabelle, MALHERBE Sylvie, STANGA Laura
Exécutif	YTHIER Arnaud, CARRILLO Brigitte, DUTOUR Marie-France

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2017
2. Communications du bureau
3. Vote d'une délibération relative à un crédit budgétaire supplémentaire de 69'000.00 F TTC pour l'étude d'un avant-projet en vue du réaménagement de la route de Collex
4. Communication de la mairie
5. Communications des commissions
6. Propositions individuelles et questions

Avant de débiter cette séance, **Mme Boye** demande une minute de silence en hommage de Monsieur Alfons Noll, décédé le 10 janvier, papa de Dorothea et Oliver Noll.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2017

Quelques petites coquilles orthographiques sont signalées.

Le procès-verbal n'appelant pas d'autre remarque, **il est approuvé à 9 voix pour et 1 abstention.**

2) Communications du bureau**2.1 Séance du PSIA pour tous les conseillers**

Mme Boye n'ayant pas été présente lors de la séance du bureau, **M. Ythier** se charge de communiquer qu'une présentation sur le Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA), destinée aux conseillers municipaux des sept communes du groupement de la rive droite du lac, se déroulera le 29 janvier 2018 à 20 heures au Grand-Saconnex. Des spécialistes, des représentants de l'office fédéral de l'aviation civile, des associations diverses et autres intervenants compétents seront présents pour répondre aux questions. Les documents relatifs à cette rencontre sont publiés sur CMnet.

Le Conseil municipal sera ensuite amené à voter une résolution.

3) Vote d'une délibération relative à un crédit budgétaire supplémentaire de 69'000.00 F TTC pour l'étude d'un avant-projet en vue du réaménagement de la route de Collex

Cette étude a été présentée en commission de l'urbanisme. **M. Ythier** dresse un bref historique en rappelant qu'un mandat d'étude parallèle avait été initié pour le projet de la parcelle communale. Il incluait non seulement les futures constructions et le parking souterrain, mais également la volonté de créer une centralité de Collex-Bossy comprenant la parcelle communale, l'école et son extension, la mairie, le centre communal et la ferme Constantin.

Dans ce mandat d'étude parallèle, il y avait déjà quelques idées émises par le groupe d'ingénieurs RGR, dont celles de réaménager la route de Collex (sur cette portion d'entrée du village) et revoir la configuration du rond-point de la pomme afin de le rendre plus compatible avec une circulation piétonne plus sécurisée. Une modération dans cette zone était également proposée ainsi qu'un réaménagement des arrêts de bus.

La route de Collex est une route cantonale ; la DGT a indiqué que la réalisation de ce projet de réaménagement pourrait être financée par le canton mais des planifications financières sont exigées. Pour les prévoir, un avant-projet à la charge de la commune est demandé. Ensuite, il est étudié par le canton, accepté le cas échéant, puis inscrit dans le budget des routes cantonales.

A une remarque de **M. Kende**, **M. Ythier** répond qu'en effet la commune de Bellevue est intéressée par la reprise de cette route cantonale en route communale, en échange de transformer en route cantonale le tronçon de la route de Vireloup, Colovrex, Bois-Brûlé qui est actuellement un tronçon communal. D'autant plus, que cette route va être très perturbée au niveau du trafic par tous les travaux envisagés et l'accès à l'aéroport, et également par le trafic de camions puisqu'il y aura en même temps la construction de la DCMI.

Pour l'instant, il ne voit pas l'avantage de reprendre cette partie de la route de Collex qui est sur le territoire communal; cela ne donnera pas plus de droit pour réguler le trafic. Des travaux sur les routes communales, qui sont des axes primaires ou des axes structurants, nécessitent l'autorisation du canton ; par contre toute la charge de l'entretien courant revient entièrement à la commune.

Mme Westeel se dit un peu surprise par le prix de cet avant-projet d'autant plus qu'une étude a déjà été réalisée. De plus, elle s'étonne que cette dépense n'ait pas été intégrée dans le budget 2018.

M. Ythier répond qu'en l'état, la première étude n'est pas utilisable ; il y a de nombreux points à reprendre et préciser.

Il est vrai qu'une somme aurait pu être prévue reconnaît **M. Ythier**, mais il n'était pas en possession d'un montant précis. L'offre est parvenue le 31 octobre ; le budget était presque bouclé.

Les prévisions fiscales sont meilleures que prévues (+ de 50'000.00 F) et il est persuadé que le résultat sera équilibré.

La parole n'étant plus demandée, **Mme Boye** passe à la lecture de cette délibération.

Vu la réalisation d'un mandat d'études parallèles (MEP) afin d'étudier la valorisation du patrimoine foncier de la commune et de créer un centre de village,

Vu les projets d'urbanisation de la parcelle communale, la réaffectation de la Ferme Constantin et l'extension de l'école primaire,

Vu le trafic journalier pendulaire important qui traverse les villages de Bossy et Collex aux heures de pointe,

Vu le souhait de la commune de pouvoir réaménager le tronçon en traversée de village afin de mieux sécuriser l'ensemble des flux des usagers de la route et en particulier les modes les plus vulnérables (mobilité douce),

Vu les 100 mesures édictées par l'Etat de Genève, dans le cadre de la mise en application de la loi cantonale pour une mobilité cohérente et équilibrée (H 1 21 – LMCE) qui prévoit la possibilité de mettre le tronçon en traversée de village à 30 km/h,

Vu l'offre de prestation du bureau d'ingénieurs RGR Robert-Grandpierre et Rapp SA datée du 30 octobre 2017,

Vu le périmètre considéré dans la susdite offre qui couvre le tronçon de la route de Collex entre le chemin des Houchettes et le chemin d'Emilie, à savoir une longueur d'environ 260 mètres,

Vu la séance du 23 mai 2017 avec les représentants de la direction générale du génie civil (DGGC) et la direction générale des transports (DGT) demandant à la commune un avant-projet d'aménagement qui validera ou non les options proposées et orientera la suite à donner en vue de la dépose en autorisation de construire,

Vu la présentation de l'offre de prestations auprès des membres de la commission de l'urbanisme en date du 20 novembre 2017,

Conformément à l'art. 30, al.1, let. e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal décide à l'unanimité (10 voix)

- 1. D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2018 de 69'000.00 F destiné à l'étude d'un avant-projet en vue du réaménagement de la route de Collex*
- 2. De comptabiliser ce montant dans le compte de fonctionnement 2018 sur le compte 615.3132*
- 3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette*

4) Communications de la mairie

4.1 Décharge bio active

M. Ythier informe, qu'accompagné par Mme Dutour, il s'est rendu à une séance avec les sept communes concernées au départ.

La décision a été prise de s'adresser à l'association des communes genevoises (ACG) afin que cet organisme se prononce formellement sur ce projet de décharge sur le canton ; le but étant de sortir ce problème des communes désignées et d'en faire un débat plus large.

Un courrier sera donc envoyé et libre au comité d'inscrire ce sujet ou pas à l'ordre du jour d'une future séance.

Il a également été décidé par les sept communes d'écrire une lettre explicative pour accompagner les pétitions émanant des trois communes. Elles ont aussi pris la décision de s'adjoindre les conseils d'un avocat afin que la procédure soit conforme à la loi.

Comment se positionnent les autres communes par rapport à celles qui ont été pressenties s'interroge **M. Pesenti**. De plus, il a appris que le Conseil de Versoix serait prêt à voter un fonds pour défendre les intérêts de la commune. Il propose que Collex-Bossy agisse de même si nécessaire.

M. Ythier répond en plusieurs points.

La lettre ouverte a provoqué une prise de conscience de la population et des médias. Elle a également suscité une réponse de l'Etat ; non du Conseiller d'Etat (qui répondra également par une lettre ouverte) mais de M. Chambaz qui a écrit aux trois communes en affirmant qu'un certain nombre d'informations diffusées par les communes n'étaient pas correctes comme celles que ces produits sont toxiques alors qu'ils ne le sont que modérément.

De plus, il indiquait que lui-même et M. Martelain viendraient rencontrer les communes individuellement. Ces dernières ont répondu qu'elles étaient prêtes à les recevoir mais ensemble. Elles restent dans l'attente d'une réponse à ce sujet.

Ce que peut dire **M. Ythier** c'est que les sept communes sont solidaires et défendent l'idée qu'il s'agit d'un problème cantonal. Elles participeront aux frais d'avocat pour la suite de la procédure. Il signale également la bonne solidarité entre les trois communes pressenties. Il y aura une séance d'information à la population de Satigny le 25 janvier et une pétition a été lancée par l'association des habitants de Satigny.

Dès la désignation des trois sites, les communes concernées ont rencontré le président d'AgriGenève, l'association faïtière des agriculteurs, qui a confirmé que ce sujet serait débattu à l'assemblée générale du 18 décembre. Début janvier, AgriGenève a communiqué aux communes que l'association allait s'opposer à ce projet de décharge à ciel ouvert et une lettre a été envoyée dans ce sens au Conseiller d'Etat. AgriGenève va contacter les agriculteurs concernés afin de coordonner les actions possibles.

D'autre part, les communes sont à la recherche d'un expert en recyclage ; que les membres du Conseil qui ont des noms à proposer les communiquent.

Un professionnel a été trouvé pour expliquer le rapport complexe de l'analyse multicritères ; il faut comprendre les analyses qui ont abouti aux conclusions.

A une question de **M. Pesenti**, **M. Ythier** ne peut donner une date de forage.

Il n'est pas au courant si une autorisation pour exécuter le forage est requise. Le propriétaire sera certainement prévenu mais il ne sait pas si la commune sera également avertie. Pour l'instant, le lieu du premier forage n'est même pas connu.

A la remarque de l'éventualité de bloquer l'accès à ce forage, la commune doit être très prudente dans ses actions et doit veiller à faire respecter la loi.

Il faut relever que les initiatives individuelles ne sont bien évidemment pas de sa responsabilité.

L'Etat voit bien que c'est un sujet sensible pour les communes ; c'est non seulement une opposition à cette fosse mais c'est surtout l'aspect de recyclage et la valorisation de ces déchets qui sont mobilisateurs.

M. Pfeiffer demande si la prochaine étape du processus est le forage.

Selon **M. Ythier**, la prochaine étape comprend en effet les vérifications géologiques sur le terrain.

M. Vigneron émet une remarque par rapport à la communication. La population s'est mobilisée en décembre lors de la séance publique et demande une meilleure visibilité par rapport à l'évolution de ce dossier. Beaucoup d'efforts sont déployés et il serait dommage de ne pas les communiquer et envisager un suivi ; le site internet pourrait être un moyen.

Il semble à **M. Ythier** que la récolte des signatures montre qu'il y a une bonne prise de conscience de la population.

Il demande comment veut procéder le Conseil. Un petit comité de suivi qui récolte les informations et qui se réunit régulièrement avec la mairie ? Il est ouvert à toutes suggestions pour continuer à faire ce suivi, à collecter un maximum d'informations, à les regrouper, à les vérifier et au niveau de l'Exécutif à assurer la coordination avec les autres communes et l'Etat.

M. Vigneron demande si l'association des jeunes actions pourrait se charger de cela. La mairie pourrait leur transmettre les informations qu'ils pourraient relayer sur le site communal.

M. Pesenti ajoute par rapport à l'association que maintenant elle est ouverte à tous sans distinction d'âge.

M. Ythier pense que la première mesure à prendre, est de pousser les gens à adhérer à cette association.

Il revient sur une question posée lors du dernier Conseil : est-ce qu'une commune peut aider un particulier pour sa défense, la réponse est non.

Mme Westeel se réfère à la proposition de M. Vigneron. Elle suggère qu'au moins un membre du Conseil fasse partie de ce comité afin de ne pas trop charger le maire et ses adjointes. Pour les jeunes aussi, c'est lourd à porter. Il faut quand même les soutenir et veiller à ce que tout se passe bien.

Peut-être par l'intermédiaire de la commission infrastructures s'interroge **M. Ythier**. A chaque début de séance, il faudrait informer de l'évolution du dossier. Il serait également possible de recevoir, si jugé nécessaire, une délégation des jeunes et leur faire part des dernières nouvelles.

A une remarque de **M. Pesenti**, **Mme Dutour** répond qu'elle est parfaitement au courant de tout ce qui se passe puisqu'elle accompagne le maire à chaque séance avec les communes et l'Etat. Elle pourra communiquer certains éléments à la commission.

M. Verardi se dit surpris par l'article paru dans le GHI ; M. Chambaz résume en quelques mots qu'il est impossible de recycler et qu'il n'y a pas de choix possible.

M. Ythier répond que c'est pour cette raison qu'il faut un expert qui donne les méthodes possibles qui se font à l'étranger et en Suisse. En Europe, il est possible de recycler ces déchets sous les routes par exemple mais ce n'est pas autorisé en Suisse. Il semble qu'il y ait quand même des possibilités de recyclage en Suisse et que cela c'est déjà fait dans le passé. Il faut continuer à demander que des recherches soient effectuées. La mobilisation des gens, ce que certains industriels suisses font par exemple à Fribourg ou Zürich, laisseraient entendre qu'il serait possible dans un avenir proche, de reconsidérer cette réutilisation des mâchefers. Pour cela, il faut avoir la volonté de le faire et trouver les gens qui peuvent apporter la solution.

De l'avis de **M. Steimer**, c'est l'affaire de tous de produire moins de mâchefers. Dans le canton de Vaud, la taxe au sac a permis une diminution de la quantité de mâchefers.

M. Ythier ajoute que dans beaucoup de pays, les ordures ménagères sont triées avant d'être brûlées ; ce n'est pas le cas de la Suisse.

Mme Cartier rappelle le crédit alloué en 2001 par le Grand Conseil qui demandait une étude afin de trouver des solutions de valorisation de ces déchets.

4.2 Bâtiment route de Vireloup 110

M. Ythier rapporte que la régie a reçu quelques dossiers pour la location de la surface commerciale. Deux ont été retenus mais des compléments doivent encore être apportés par les intéressés.

Mme Carrillo indique que les travaux de rénovation vont débuter incessamment.

Au sujet de l'appartement et du studio, deux personnes résidant déjà à Collex-Bossy ont montré leur intérêt.

Mme Carrillo informe que la demande en autorisation a été modifiée puisque, en sus de l'escalier, l'Etat demande la mise en place d'un deuxième velux dans le studio.

A une question de **M. Steimer**, **M. Pesenti** répond que c'est à la mairie de décider des attributions pour les appartements mais à son avis, c'est à la commission de se prononcer sur la surface commerciale.

M. Ythier ajoute que seuls les dossiers solvables (sélection faite par la régie Brolliet) seront présentés à la commission.

4.3 Assainissement du bruit routier

M. Ythier informe que les habitants de Collex-Bossy pourront bénéficier courant 2018 de la pose d'un revêtement atténuant le bruit sur l'autoroute.

4.4 Collecte des déchets

Le nouveau service des petites poubelles vertes sera mis en place au mois d'avril prochain. Reste encore à confirmer s'il s'agira d'une collecte porte à porte ou aux espaces de récupération. En ce qui concerne la collecte des déchets ménagers, il a été possible de dénoncer le contrat avec Transvoirie au 31 mars 2018. Dès le 1^{er} avril, c'est Retripa qui se chargera de ce ramassage.

Mmes Carrillo et Dutour n'ont pas de communication.

5. Communications des commissions

5.1 Commission culture et information

Mme Westeel tient à souligner la qualité du dernier récital donné par le duo violon-piano du 14 janvier dernier.

5.2 Commission loisirs

Mme Noll indique que la flambée des sapins est reportée une dernière fois au dimanche 28 janvier.

6. Propositions individuelles et questions

6.1 Inondations

Lors des dernières pluies, des champs et des routes ont été inondés dont le champ jouxtant la parcelle où se trouve l'exposition des Meubles Kranck ; cet espace a failli être inondé. Afin de pouvoir retrouver la grille dans le champ permettant de faire évacuer l'eau rapidement, **M. Pesenti** demande à ce que le piquet indiquant son emplacement soit remis en place.

Par contre, il semble qu'il n'y ait pas eu de problème chez Pagani et ce grâce aux travaux effectués sur le collecteur.

En ce qui concerne la route des Fayards, **M. Ythier** indique que le SIS est intervenu et a rétabli la circulation rapidement.

Il faut également préciser que le nouvel aménagement du ruisseau devrait être mieux consolidé à certains endroits. Le service de renaturation sera contacté et une étude aura lieu.

6.2 Eclairage au stade

M. Vigneron rapporte l'indignation d'une habitante qui a constaté que les lumières étaient allumées sur les terrains et dans les vestiaires alors qu'il n'y avait personne !

Selon **M. Ythier**, seuls les luminaires sur le terrain A ont été allumés car les entraînements de la 1^{ère} équipe ont débuté. Par contre, il faut malheureusement signaler que des déprédations ont été causées par des personnes étrangères au club. Elles boivent une grande partie de la nuit et jettent les bouteilles et autres déchets sur le terrain. La mairie est surprise que les voisins n'aient pas émis de plaintes à ce sujet. Le Groupement intercommunal va étudier ce problème et une ronde de surveillance plus accrue devra certainement être mise en place.

6.3 Espace de récupération

M. Verardi a pu constater que cet espace au stade était régulièrement souillé par les déchets posés hors bennes enterrées.

Cette incivilité est malheureusement de plus en plus fréquente.

6.4 Vœux à la population

Mme Noll tient à se charger du diaporama et prie les personnes qui auraient des photos prises en 2017 de bien vouloir les lui transmettre.

Elle profite de ce temps de parole pour remercier toutes les personnes qui lui ont témoigné leur soutien suite au décès de son père.

6.5 Salle communale

A la question de **M. Kende** qui demande quelles sont les conditions d'utilisation, **M. Ythier** le prie de s'adresser au secrétariat de la mairie pour connaître la disponibilité et les conditions.

6.6 Divers

M. Pfeiffer signale la présence d'un scooter brûlé sur une place privée appartenant au locatif de la route de Collex/chemin d'Emilie (propriété de La Poste).

Mme Toninato est chargée de contacter la régie et faire évacuer cette épave.

Levée de la séance publique à 22 heures.

La secrétaire du Conseil municipal
Sylvie Malherbe

La vice-présidente du Conseil municipal
Karla Boye

La secrétaire de mairie
Danielle Toninato